

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 02 décembre 2025, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

AO-704 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté sud de l'avenue Saint-Cyril.

Montréal, ce 15 décembre 2025

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate